

ETAT CIVIL

Titulaire M Mme Melle M et Mme (souscription indivise) M ou Mme (souscription conjointe)

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____ Dept : _____

Adresse fiscale : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ e-mail : _____

Ces données sont nécessaires à notre société pour traiter votre demande. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès d'A Plus Finance.

PARTIE I : RECEPISSE RELATIF AU DELAI DE REFLEXION PREVU PAR L'ARTICLE L.341-16 DU CMF

Reconnais avoir acquis les parts des fonds d'A Plus Finance :

- en l'absence de tout démarchage*** bancaire ou financier tel que défini à l'article L.341-1 du CMF ou
- suite à un acte de démarchage***. Dans ce cas, je bénéficie d'un délai de réflexion de 48 heures, conformément à l'article L.341-16 du CMF, et qui commence à courir le lendemain de la signature du présent récépissé. Les coordonnées de mon conseiller sont les suivantes :

Nom, Prénom : _____

Nom de la société : _____

Adresse : _____

N° d'enregistrement dans le fichier des démarcheurs de la Banque de France _____

En cas de démarchage, date et signature du souscripteur (précédée de la mention « lu et approuvé ») :

Certifie que les fonds utilisés pour cette ou ces souscriptions ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme,

Certifie que mon Conseiller, après s'être enquis de ma situation financière, de mon expérience et de mes objectifs en matière de placement et m'avoir justifié de son adresse professionnelle, du nom et de l'adresse de la personne morale qui le mandate le cas échéant :

- M'a remis la plaquette de présentation et la notice d'information du(des) fonds dans le(s)quel(s) j'ai souscrit, dont j'ai pris connaissance ; m'a informé que le règlement agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), le dernier rapport annuel et la dernière composition de l'actif du(des) fonds dans le(s)quel(s) je souscris sont à ma disposition sur simple demande de ma part à l'adresse électronique contact@aplusfinance.com dans un délai d'une semaine à compter de la réception de la demande, qu'ils me seront adressés au format électronique, et m'a informé des risques que peuvent comporter ces produits,
- A attiré mon attention sur l'avertissement de l'AMF figurant dans la notice d'information du(des) fonds dans le(s)quel(s) je souscris et dont je certifie avoir pris connaissance,
- M'a communiqué d'une manière claire et compréhensible les informations utiles pour prendre ma décision et en particulier les conditions financières du(des) fonds dans le(s)quel(s) je souscris.

PARTIE II : ENCADREMENT DES FRAIS ET COMMISSIONS DE COMMERCIALISATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION ET MODALITES SPECIFIQUES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE AU BENEFICE DE LA SOCIETE DE GESTION (CARRIED INTEREST)

Le **taux de frais annuel moyen (TFAM)** gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du fonds ou de la société mentionnés à l'article D.214-91-1 du CMF et le montant des souscriptions initiales totales (incluant les droits d'entrée) :

Rubrique	Description de la rubrique	Abréviation ou formule de calcul	Montant ou taux consenti par le souscripteur
TAUX DE FRAIS ANNUEL MOYEN (TFAM)			
(1) Montant de la souscription	Montant total de la souscription, en euros	(MT) 1000	[A] 1000
(2) Durée de prélèvement des frais de distribution	Nombre d'années pendant lesquelles peuvent être prélevés des frais de distribution	(N) 5	[B] 5
(3) TFAM distributeur	Taux de frais annuel moyen distributeur maximal, exprimé en %	(TFAM_D) 1.4	[C] 1.4
(4) Montant maximal des frais de distribution	Montant total maximal des frais de distribution, exprimé en euros	(TFAM_D)*(N)*(MT) 70	[C]*[B]*[A] 70
(5) TFAM global	Taux de frais annuel moyen gestionnaire et distributeur maximal, exprimé en %(*)	(TFAM_GD) 4.52	[D] 1.4
(6) Montant maximal de l'ensemble des frais prélevés (à titre indicatif)	Montant total des frais de gestion et de distribution, exprimé en euros, à titre indicatif pour la durée (E)	(TFAM_GD)*(N)*(MT) (**) 226	[F]=[D]*[B]*[A] 80
PRINCIPALES REGLES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE AU BENEFICE DE LA SOCIETE DE GESTION (« CARRIED INTEREST »)			
% des produits et plus-values nets de charges du fonds ou de la société attribuée aux parts ou titres de capital ou donnant accès au capital dotés de droits différenciés dès lors que le nominal des parts ou titres de capital ou donnant accès au capital normaux aura été remboursé au souscripteur		(PVD) 20%	[G] 20%
% minimal du montant du capital initial que les titulaires de parts ou titres de capital ou donnant accès au capital dotés de droits différenciés doivent souscrire pour bénéficier du % (PVD)		(SM) 0.25%	[H] 0.25%
Conditions de rentabilité du fonds ou de la société qui doivent être réunies pour que les titulaires de parts ou titres de capital ou donnant accès au capital dotés de droits différenciés puissent bénéficier du % (PVD)		(RM) remboursement du nominal	[I] remboursement du nominal

SOUSCRIPTION FIP A PLUS MIX CAPITAL 11

Rappel du nom du souscripteur :

Fonds d'Investissement de Proximité FIP

A Plus Mix Capital 11

Agrément AMF du 1er mars 2011

Code ISIN : FR0011006592

Durée minimum d'investissement : **5 ans**

Je déclare souscrire à (**minimum 10 parts**) : parts A du **FIP A Plus Mix Capital 11**

de 105 euros chacune (droits d'entrée de 5% compris) **2%**

Pour un montant total de €

Je règle par chèque à l'ordre de **A Plus Mix Capital 11**

Afin de bénéficier des avantages fiscaux spécifiques aux **FIP**, je déclare :

- m'engager à conserver les parts acquises jusqu'au 31 décembre de la 5ème année suivant celle de la souscription, conformément aux dispositions du Code Général des Impôts. J'ai noté que la durée de blocage est de 5 à 7 années sur décision de la société de gestion à compter de la fin de la période de souscription (soit jusqu'au 31 décembre 2018 au maximum), sauf cas de débloquages anticipés prévus dans le règlement ;
- avoir pris note que le bénéfice des exonérations et avantages fiscaux est également conditionné par le respect des deux conditions suivantes : être fiscalement domicilié(e) en France, et ne pas détenir, directement ou indirectement, plus de 10% des parts du Fonds à aucun moment, ni plus de 25% des droits dans les bénéfices des sociétés dont les titres figurent à l'actif du Fonds.

AVERTISSEMENT AMF :

L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 5 à 7 années sur décision de la société de gestion à compter de la fin de la période de souscription (soit jusqu'au 31 décembre 2018 au plus tard), sauf cas de débloquages anticipés prévus dans le règlement.

Le fonds d'Investissement de Proximité, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds d'Investissement de Proximité décrits à la rubrique « profil de risque » de la notice d'information.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficiez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Au 30 juin 2010, la part de l'actif investie dans des entreprises éligibles aux FIP gérés par A PLUS FINANCE est la suivante :

Dénomination	Date de création	Pourcentage de l'actif éligible à la date du 30/06/2010	Date maximum d'atteinte du ratio d'actifs éligibles
A Plus Proximité	décembre-06	61.46%	31/05/2008
A Plus Proximité 2	décembre-07	62.35%	31/05/2010
A Plus Développement	mai-08	60.62%	30/04/2011
A Plus Proximité 3	décembre-08	27.51%	30/04/2011
A Plus Développement 2	mai-09	24.98%	30/06/2011
A Plus Proximité 4	décembre-09	2.2%	29/12/2011

Mes titres seront inscrits en nominatif pur auprès du dépositaire BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, sans frais ni droits de garde. Néanmoins, si je souhaite que mes titres soient transférés sur un autre compte titres, j'en fais la demande expresse auprès de la société de gestion : **je joins un relevé de compte titres** et je renseigne ci-dessous les références bancaires de ce compte.

Code banque : Code guichet : Numéro de compte : Clé RIB :

Je déclare avoir reçu et pris connaissance de la(des) Notice(s) d'information du(des) fonds d'A Plus Finance dans le(s)quel(s) je souscris (jointes au bulletin de souscription). **Je joins impérativement la photocopie recto-verso de ma pièce d'identité en cours de validité (CNI, passeport), un justificatif de domicile de moins de 3 mois, ainsi que la fiche de classification et de connaissance du client.** Le bulletin est valable sous réserve d'encaissement de la souscription et dans la limite des parts disponibles.

Fait en **QUATRE** exemplaires (j'en conserve un) à Le

EN CAS DE DEMARCHAGE*, LA SIGNATURE DU PRESENT BULLETIN ET LE REGLEMENT NE PEUVENT INTERVENIR QUE 48 HEURES MINIMUM APRES LA SIGNATURE DU RECEPISSE RELATIF AU DELAI DE REFLEXION DE LA PAGE 1.**

Coordonnées du
Partenaire ou cachet

Code
partenaire
(obligatoire)

Je consens à ce que soient prélevés des frais de distribution, à hauteur d'un montant maximal de 7 euros par part souscrite pendant la totalité des 7 années maximum d'investissement. Ce montant est négociable avec le distributeur.



AROBAS FINANCE
55, rue Sainte Anne
75002 PARIS
Tél. : 01-77-39-00-15

206

Signature(s) du ou des souscripteur(s), précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé. J'ai pris connaissance des frais de gestion et de distribution susceptibles d'être appliqués. »

* Le taux de frais annuel moyen gestionnaire et distributeur maximal (TFAM_GD) ne peut être inférieur au taux de frais annuel moyen maximal qui peut être attribué au gestionnaire (TFAM_G).

** La différence entre TFAM_GD et TFAM_D est dénommée « taux de frais annuel moyen gestionnaire maximum » (TFAM_G). Elle représente le taux de frais annuel moyen maximal qui peut être attribué au gestionnaire.

*** Constitue un acte de démarchage bancaire ou financier toute prise de contact non sollicitée, par quelque moyen que ce soit, avec une personne physique ou une personne morale déterminée, en vue d'obtenir, de sa part, un accord sur la réalisation par une des personnes mentionnées au 1° de l'article L.341-3 d'une opération sur un des instruments financiers énumérés à l'article L.211-1. Constitue également un acte de démarchage bancaire ou financier, quelle que soit la personne à l'initiative de la démarche, le fait de se rendre physiquement au domicile des personnes, sur leur lieu de travail ou dans les lieux non destinés à la commercialisation de produits, instruments et services financiers, en vue des mêmes fins.

Mieux vous connaître

Cette fiche de renseignement est obligatoire. Elle est établie dans le cadre des dispositions de l'article L.533-4 du Code Monétaire et Financier. Elle nous permet de mieux vous connaître et de répondre du mieux possible à vos besoins, vos objectifs et votre situation financière. **Elle est couverte par le secret professionnel** (article L. 511-33 du Code monétaire et financier) et vos réponses sont destinées à la seule information d'Arobas Finance et/ou de la société de gestion. Nous vous remercions de bien vouloir remplir le questionnaire ci-dessous et de le signer.

IDENTIFICATION : Monsieur Madame Mademoiselle

Nom : Nom de jeune Fille : Nb d'enfants rattachés au foyer :

Prénoms : tél :

Date & lieu de naissance : email :

Adresse :

Code Postal : Ville : Pays (si différent de France) :

Vous êtes : Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Pacsé(e) Veuf/Veuve Concubin

Salarié Prof. Libérale Chef d'entreprise Artisan : Profession :

Retraité Étudiant Autre : Résident : français Autre :

Votre régime matrimonial : Communauté réduite universelle séparation de bien Participation aux acquêts

SITUATION PATRIMONIALE :

Votre situation vous permet-elle d'épargner une partie de vos revenus ? Oui Non

Votre revenu annuel imposable s'élève à (environ) :€ (dont€ de revenus fonciers).

Votre estimation de votre Impôt sur le revenu est de :€

Vous estimez votre situation patrimoniale à :€ dont,

Immobilier :€ (dont€ pour votre résidence principale)

Portefeuille titres :€ (dont€ en FCPI, FIP, SOFICA, FCPR, investissement bloqués)

Assurance-vie :€ (dont€ en fonds euros ou garanties).

Liquidités :€ Profil boursier : prudent défensif équilibré Dynamique offensif

Êtes-vous redevable de l'ISF ? Oui Non, si Oui montant de votre ISF :€

Utilisez-vous le Bouclier Fiscal ? Oui Non.

Quelle est l'origine des fonds que vous souhaitez investir ?

Épargne Succession/Donation Vente bien immobilier Cession entreprise Autres :

OBJECTIFS PATRIMONIAUX :

Objectifs d'investissements : retraite/prévoyance défiscalisation revenus de capital construction d'un patrimoine résidence secondaire projet professionnel spéculation Diversification de votre portefeuille autres :

Horizon d'investissement : En contre partie de l'avantage fiscal attaché à la souscription de parts du fonds, vous acceptez de conserver les parts pendant toute la durée de vie du fonds (hors cas légaux) Oui Non

EXPERIENCE EN MATIERE D'INVESTISSEMENT :

Avez-vous déjà réalisé des placements financiers avec un conseiller ? Oui Non

Déleguez-vous la gestion de votre portefeuille de valeurs mobilières ? Oui Non

Quels instruments entrent dans la composition de votre portefeuille de valeurs mobilières ?

Actions cotées Actions non cotées OPCVM actions OPCVM obligataires

OPCVM monétaires FCPI FIP FCPR agréé FCPR allégé

Eurolist Alternext Marché Libre Marchés étrangers Autres :

Quel(s) est (sont) l'(les) élément(s) qui vous a(ont) conduit à souscrire dans les FCPR, FCPI et FIP ?

Réduction Fiscale lors de la souscription Exonération fiscale lors du rachat

Connaissance du produit pour en avoir Attrait pour l'innovation diversification Autres

Mesure de la tolérance au risque : En contrepartie de l'avantage fiscal attaché à la souscription du produit, vous acceptez de prendre un risque élevé sur le capital investi et d'une non liquidité : Oui Non (réponse incompatible)

Arobas finance décline toute responsabilité en cas de dépassement du plafond de défiscalisation calculé comme suit : 18.000€ + 6% du revenu brut imposable et qui entrainerait une perte des réductions fiscales acquises et décline également toute responsabilité en cas de dépassement des plafonds légaux de souscription et l'éligibilité liée.

Je certifie avoir pris connaissance des notices d'information/Prospectus des fonds souscrits (y compris l'avertissement de l'AMF). Je reconnais avoir obtenu les informations nécessaires pour souscrire en connaissance de cause. Je reconnais que les informations ci-dessus sont exactes et sincères. Connaissances financières mauvaises bonne très bonne

Fait à le ... / ... /

(Signature du souscripteur)

123fcpi.com et 123fip.com

COMMENT SOUSCRIRE ?

PIECES A JOINDRE POUR TOUTE SOUSCRIPTION de FCPI et FIP

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez. Afin de procéder à la souscription, nous vous prions de bien vouloir retourner à :

AROBAS FINANCE
FCPI / FIP
55, rue Sainte Anne
75 002 PARIS

- Un exemplaire original complété et signé du bulletin de souscription.**
 - Modifié des frais d'entrées : exemple 102€ pour 1 part avec 2% des frais d'entrée.
 - Signé avec la mention « lu et approuvé » (*certain promoteurs demandent une formulation manuscrite en plus*).**N'oubliez pas de garder une copie en votre possession.**
- Le récépissé de démarchage financier** relatif au délai de réflexion. Celui-ci est en général contenu dans la première partie du bulletin de souscription.
- Votre règlement par chèque** libellé à l'ordre du nom du FCPI ou FIP avec les droits d'entrée inclus.
(L'ordre est indiqué sur les bulletins de souscription, **n'établissez jamais votre chèque à notre ordre**)
(Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux, le chèque doit provenir du compte du souscripteur).
- Une copie** de votre carte nationale d'identité (recto/verso) ou des quatre premières pages de votre passeport **en cours de validité.**
- Une copie d'un justificatif de domicile** (quittance de loyer, facture de gaz, d'électricité ou de téléphone fixe) de moins de trois mois.
- La fiche de renseignement « mieux vous connaître »** : Cette fiche de renseignements s'inscrit dans le cadre des dispositions des articles L. 533-4 du Code monétaire et financier et des articles 321-46 et 411-53 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. **Elle est couverte par le secret professionnel** (article L.511-33 du Code monétaire et financier) et est destinée à la seule information du commercialisateur et de la société de gestion du fonds. Cette fiche a pour objectif de vérifier l'adéquation de votre investissement avec votre expérience, vos besoins, vos objectifs et votre situation patrimoniale.
- Un relevé d'identité bancaire de votre compte titres** : Uniquement, si vous optez pour la livraison des parts sur votre compte titres. Nous vous conseillons de laisser les titres au nominatif pur chez le dépositaire du fonds puisqu'il n'y a pas de droits de garde, ce qui ne sera sans doute pas le cas dans votre banque habituelle.

Nous vous accusons réception de votre souscription par courrier électronique, pour cela, pensez à renseigner votre adresse e-mail.

Sincèrement,

Nicolas BAZINET

Besoin d'une information, d'un conseil : nous vous répondons au 01 77 39 00 15 ou par mail info@arobasfinance.fr

AROBAS FINANCE S.A.R.L. au capital de 132 132 euros, RCS Paris B 424 317 162 – Code APE : 7022Z
Société de Conseils en gestion de patrimoine et Société de courtage d'assurances enregistré à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le numéro : (07 029 469). **Statut de Conseiller en Investissements Financiers** (CIF) référencé sous le numéro (E001265) par l'ANACOFI-CIF (www.anacofi.asso.fr) association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org). **Activité de démarchage bancaire et financier** : société enregistrée sous le numéro : 2053405413VB (www.demarcheurs-financiers.fr) conformément à l'article L341-6 alinéa4 et L341-12 du Code Monétaire et Financier. **Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce** : carte professionnelle numéro T12062 délivrée à Paris et portant la mention selon laquelle la société s'est engagée à ne recevoir aucun fonds. **Garantie Financière et Responsabilité Civile Professionnelle** n° 114 231 743 de la compagnie MMA-COVEA Risks, sise au 19,21 allée de l'Europe, 92 616 CLICHY Cedex. **Loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés** : en application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 la société Arobias Finance a déclaré auprès de la CNIL sa détention d'informations collectées : récépissé n° 1265621 (www.cnil.fr).

55, rue Sainte Anne - 75002 PARIS

Téléphone : 01 77 39 00 15 – fax : 01 40 26 94 02 Email : info@arobasfinance.com – www.arobasfinance.com